



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 13 août 2025, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis  
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin  
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette  
Siège #4 - Madame Nadia Hébert  
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon  
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Est/sont absents(es):

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2025-08-206 / DÉPENSES ET SALAIRES DE JUILLET 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil prennent en compte la liste des comptes à payer; En conséquence, il est proposé par le conseiller Jacques Pépin et appuyé par la conseillère Joséane Turgeon et résolu:

- **QUE** les dépenses présentées pour le mois de juillet 2025 soient autorisées et acceptées pour des dépenses incompressibles dont le montant est de 132 106.89\$. ainsi que des factures s'élevant à 191 585.90\$ consignées au registre de l'analyse des comptes fournisseurs en date du 31 juillet 2025 Auquel s'ajoute un montant de 50 802.36\$ consigné au rapport des salaires nets du 31 juillet 2025. Le tout totalisant un montant global de 374 495.15\$

Adopté à l'unanimité.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **14 août 2025**.

Annick Girouard  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim